



EXONERATIONS ZONE FRANCHE OMISES

Par ech01

Bien le bonjour,

Je me suis installé en profession libérale en zone franche en 2007.

En 2009, j'ai embauché un salarié (mon premier et unique) en CDD de 12 mois puis CDI dans la foulée.

Mon comptable m'avait à l'époque affirmé que je ne bénéficiais pas des exonérations de charges prévues en zones franche sur le salariat puisque l'adresse du salarié en question est hors ZFU....

Je constate aujourd'hui que j'avais droit aux exonérations. Seulement il est trop tard, j'ai dû licencier pour raison économique mon pauvre salarié.

Résultat : j'ai perdu mon salarié, je ne sais pas s'il est possible de récupérer le "trop payé" auprès de l'URSSAF.

J'ai demandé à mon cabinet comptable (grosse boîte) de régler la situation il y a deux mois, mais, après plusieurs relances, il n'a toujours rien fait !

que dois-je faire?

Merci de m'aiguiller si possible,

salutations,

Arnaud Duhayon